PRP Safety FORMATION
La Prévention sur Mesure
www.prpsafety.fr

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
TEST CACES® R482 - Engins de chantier (A, B1, C1 ou F)

Tests suivant la R482, catégories aux choix (A, B1, C1 ou F)

Objectifs : Evaluation des compétences et connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.(passage du test CACES®)

Public visé : Toute personne expérimentée dans la conduite des engins de chantier.

Prérequis : Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :
-Une Potos d'identité couleur.
-Une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après.
Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 07 heures soit 1 jour

Nombre de stagiaires : 6 personnes maximum par testeur/J.

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : Formation INTER à partir de 490€ par stagiaire / Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter 04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet **www.prpsafety.fr**

1/2

CONTENU :

Test CACES uniquement :

Accueil 15'
Présentation du Testeur et de l'organisme de formation
Tour de table

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE : 7h00

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

PRP Safety FORMATION
La Prévention sur Mesure
www.prpsafety.fr

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
TEST CACES® R482 - Engins de chantier (A, B1, C1 ou F)

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour a formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Testeurs inscrits sur la cartographie des testeurs AG2C et titulaire du CACES® en cours de validité pour les catégories concernées.

Matériel et équipements : engins conforme et correspondant à la recommandation R482 ; 1 aire d'évolution de 225m² mini ; sol adapté aux épreuves à réaliser. Chargement des matériaux, déchargement des matériaux (100m2 mini) ; unité de transport (camion, benne sur remorque ou motobasculeur) adaptée à la pelle ; Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner ; camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option porte-engin). Plusieurs charges : simple (masse ≥50 % capacité nominale de l'engin) Complexe (masse ≥50 % capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté) Longue (masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m).

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation : Sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :
M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

Documents/Validation : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.
En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratique, délivrance du CACES® R482 suivant la catégorie.
(si admis)

Actualisation : Tout conducteur d'engins de chantier doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES® de la catégorie qu'il utilise.

Suite :

Présentation du testeur et du déroulement des tests :

Evaluation théorique :

Thèmes évalués :
- Connaissances générales
- Circulation des engins de chantier
- Fin de poste – maintenance

Evaluation pratique :

Thèmes évalués :
- Prise de poste et mise en service
- Conduite et circulation
- Travaux de base
- Opération de levage
- Chargement et déchargement sur un porte-engins
- Fin de poste et maintenance

Correction du test théorique

Annonce des résultats en fin de journée.
Clôture de la journée de test.

*Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® : téléchargeable sur notre site internet **www.prpsafety.fr***